

JOURNAL LE RASSEMBLEUR

VOLUME 11

JANVIER 2023

NUMÉRO 5



Bonne Année 2023!

MOT DU PRÉSIDENT PAR INTERIM

STÉPHANE ROSTIN-MAGNIN

Tout d'abord, laissez-moi commencer par vous souhaiter une excellente année 2023! Santé, amour et paix sont les ingrédients essentiels au bonheur. J'espère qu'ils vous accompagneront.

Cette année se vivra sous le signe de la mobilisation avec une montée en puissance de nos revendications jusqu'au mois d'avril qui marquera, déjà, l'échéance de notre présente convention collective. Les moyens de pression seront déterminants et votre mobilisation également. Certains considèrent que leurs conditions de travail sont bonnes et ne veulent pas s'impliquer. J'ai envie de leur répondre que les jours dorés de la fonction publique sont derrière nous. Le gouvernement n'est plus un employeur de choix. Le personnel de soutien est traité avec mépris ou indifférence. Il faudra se battre pour avoir la reconnaissance que nous méritons.

Je vous parle de mobilisation au niveau national, mais j'aimerais vous voir davantage vous impliquer au niveau local. Nous avons besoin d'être forts face à un employeur, certes cordial, mais qui ne semble pas avoir compris que sa survie dépend de la rétention de son personnel. Il lui arrive de prendre des décisions sans trop se soucier des humains que nous sommes. Or, lorsque 20 personnes sur 1200 membres se présentent à une assemblée générale, l'employeur le sait. Il est alors en mesure de faire passer les directives qu'il désire en sachant que nous serons bien peu à contester. Je ne vous blâme pas. Chacun a sa vie et ses obligations. De plus, la question syndicale n'est pas sexy! Le comité exécutif s'est fixé comme objectif de changer l'image du syndicat et du syndicalisme.

Non, nous ne défendons pas juste les « pas-bons » ! La loi nous oblige à représenter tout le monde. Honnêtement, des bons à rien ou des fraudeurs, il y en a vraiment très peu...

Non, nous ne sommes pas les porte-paroles des boss ! Nous travaillons en collaboration avec eux, mais nous vous consultons toujours pour les ententes importantes.

Non, nous ne favorisons pas certains corps d'emploi ! Les employés des services de gardes sont majoritaires et nous les représentons fièrement... comme toutes les autres professions.

Si vous avez ces perceptions, je vous invite à nous contacter, à venir aux assemblées, à faire valoir votre point de vue. C'est cela un syndicat vivant et c'est cela qui nous rendra plus fort.

Merci à ceux et celles qui se déplacent à nos rencontres et assemblées. Je vous lance un défi : la prochaine fois amenez un collègue qui n'est jamais venu...

Bonne année tout le monde ! Lâchez-pas ! Vous êtes extraordinaire !

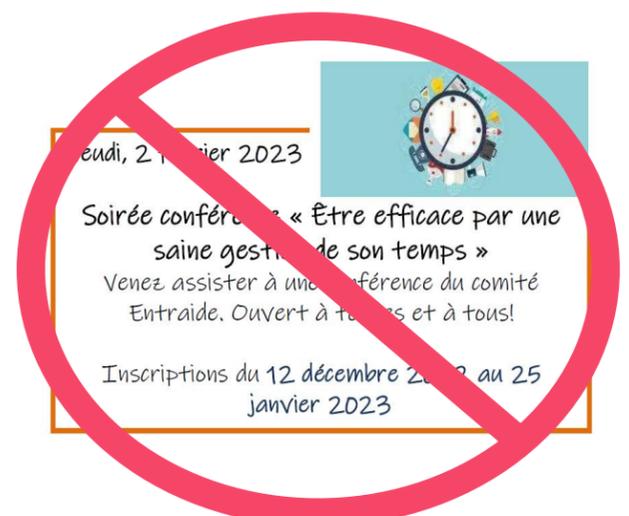
Annulation de la conférence prévue le 2 février 2023

COMITÉ EXÉCUTIF

Lors de notre dernière rencontre en exécutif nous avons pris la décision d'annuler la conférence *Être efficace par une saine gestion de son temps* prévue le 2 février 2023.

Plusieurs raisons motivent ce choix. La première est que nous serons très occupés au mois de février avec pas moins de deux instances de la CSN, un colloque, une formation, une assemblée générale ainsi que le souper au féminin du 2 mars 2023.

La seconde est que nous souhaitons remplacer cette conférence par une autre rencontre un peu plus tard dans l'année (probablement en avril) sur un sujet qui répondra davantage aux préoccupations du comité entraide.



Déclarer les incidents et accidents: une bonne résolution pour 2023

Un accident est un évènement soudain et imprévu qui a des conséquences physiques et psychologiques.

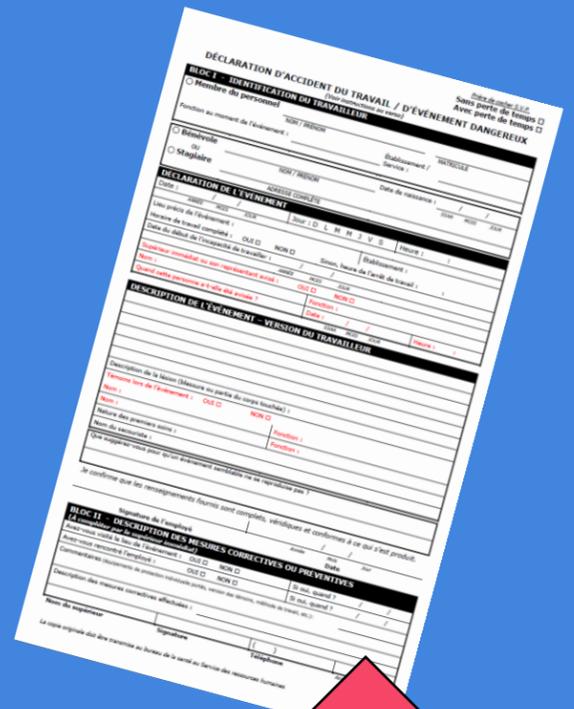
Un incident est un évènement qui n'a pas nécessairement eu de conséquences graves, mais qui aurait pu en avoir. Les incidents peuvent parfois être prévisibles.

DANS LES DEUX CAS :IL EST IMPÉRATIF DE LES DÉCLARER!

- 1- Aviser votre direction rapidement.
2- Remplir le formulaire: Déclaration d'accident de travail/d'évènement dangereux, En général on le retrouve au secrétariat. Si votre direction vous demande d'en remplir une version numérique assurez-vous d'avoir un appareil à disposition pour le faire. Le formulaire se trouve aussi sur l'Intranet sous : Ressources humaines->Santé-Sécurité, programmes sociaux et PAE ->Accident de travail ->Déclaration d'accident de travail/ d'évènement dangereux.
3- Conserver une copie de la déclaration.

À cette étape, peu importe si le mal persiste ou s'en va, si vous vous êtes arrêté de travailler ou non : VOUS DEVEZ REMPLIR LE FORMULAIRE!

Les incidents concernent aussi les blessures psychologiques : un crachat, un coup de la part d'un enfant qui ne vous a pas blessé physiquement, mais qui à la longue peut vous blesser mentalement



Si vous ne le déclarez pas : c'est comme si rien ne s'était produit!

La déclaration d'accident doit contenir des faits : le contexte, la douleur ressentie, le mouvement effectué. Pas d'autodiagnostic!

L'attestation médicale doit contenir un diagnostic précis de la part du médecin.

Si vous devez aller voir un médecin (idéalement le plus rapidement possible après l'évènement):

Aviser votre direction

Le médecin vous remettra une attestation médicale. Elle doit comporter un diagnostic précis. Faire parvenir ce document, au bureau de la santé, soit par courriel, courrier interne ou si vous le pouvez, en personne.

Si vous devez quitter le travail pour aller chez le médecin ou à l'hôpital en ambulance ou en taxi, les frais de transport seront remboursés par le Centre de services.

Par la suite, il vous faudra remplir la réclamation du travailleur. Vous la trouverez aussi au secrétariat, sur l'intranet ou sur le site de la CNESST.

Elle vous servira à :

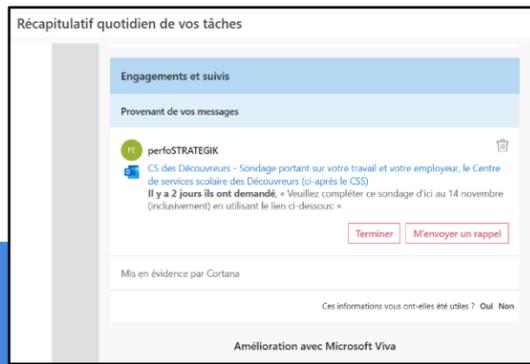
- Recevoir des indemnités de la CNESST en cas d'arrêt de travail.
- Vous faire rembourser des lunettes ou des orthèses brisées lors de l'accident.
- Vous fournir les traitements requis pour soigner votre blessure (physio, ergo, etc...)

L'employeur doit avoir une copie de ce document. Là encore, on passe par le bureau de la santé.

Envoyez des copies de vos documents au syndicat. N'oubliez-pas que nous pouvons :
. Faire enquête pour démontrer que vous avez subi un accident de travail.
. Vous accompagner en cas de contestation de l'employeur ou de la CNESST.
. Déposer un avis de condition dangereuse auprès de la CNESST, si l'employeur ne corrige pas une situation à risque.
Pas besoin de vivre un accident pour nous signaler un danger



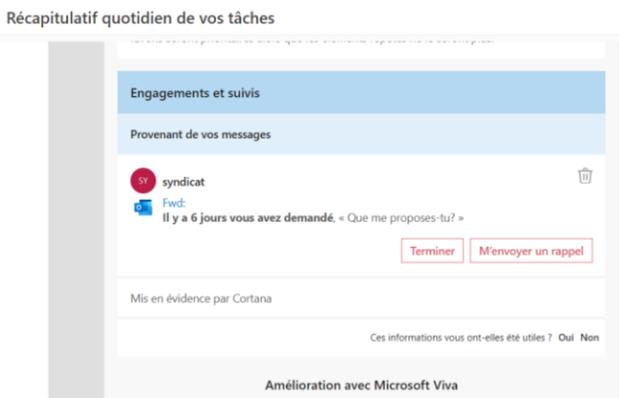
Microsoft Viva



COMITÉ EXÉCUTIF

Certaines personnes l'apprécient, d'autres ne l'aiment pas du tout. Microsoft Viva est une application qui vous envoie des courriels pour vous rappeler des tâches que vous avez à faire. Parfois, l'application va chercher de l'information à même le texte de vos courriels.

Exemple :



Cet aspect peut vous déranger. Si c'est le cas, sachez que vous pouvez vous en désabonner.

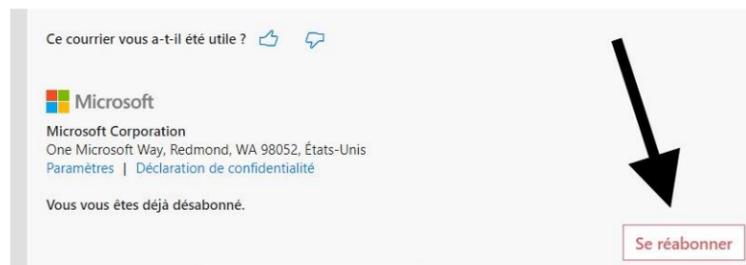
Descendez en bas de l'un des courriels de Viva et cliquez sur Annuler l'abonnement.



Puis, confirmez en cliquant sur OUI.



Conservez le courriel en question. Vous pourrez vous réabonner si jamais vous changez d'idée.



INFORMATIONS IMPORTANTES

Dates à retenir

Votre Comité Exécutif



- **Souper au féminin du 2 mars 2023**
Début des inscriptions le 30 janvier . Vous recevrez bientôt un courriel d'invitation. Ne tardez pas à vous inscrire !



- **Assemblée Générale**
Nous tiendrons une assemblée générale le mardi 28 février 2023 à 18h45.
D'autres détails suivront, mais vous pouvez d'ores et déjà mettre cette date à votre agenda.



Des offres patronales inquiétantes

STÉPHANE ROSTIN-MAGNIN

Les 15 et 16 décembre dernier c'était au tour du gouvernement de faire ses offres. Une sorte de réponse à nos demandes déposées fin octobre.

Nos deux comités de négociation ont réagi à ce dépôt et le moins que l'on puisse dire, c'est que le gouvernement ne semble pas vivre sur la même planète que nous. Voici un résumé :

À la table centrale (nos conditions monétaires) :

Au niveau des salaires, nous demandons :

En 2023 : 100 \$ par semaine ou l'IPC* + 2 % (selon la formule la plus avantageuse), en 2024 : l'IPC + 3 % et en 2025 : l'IPC + 4 %.

Le gouvernement répond par de faibles augmentations de 3 % pour la première année et de 1,5 % pour les suivantes, pendant cinq ans. Il ne tient pas compte de l'inflation astronomique que nous vivons. Rappelons que seulement pour 2022, le gouvernement prévoit une inflation de 6,8 %. Il propose aussi un montant forfaitaire de 1000\$, versé une seule fois, qui ne sera pas calculé dans nos retraites et nos vacances. Un *nanane* pour nous amadouer qui ne couvrira même pas l'inflation.

Sur les retraites, nous souhaitons une bonification, car notre régime est le dernier vrai facteur d'attraction pour la main d'œuvre. Le gouvernement demande plutôt que celles et ceux ayant 35 ans de carrière attendent l'âge de 57 ans avant de prendre leur retraite. Il propose également de réduire la rente du RREGOP en invoquant la récente bonification du Régime de rentes du Québec (RRQ). Il donne d'un bord et reprend de l'autre.

Ces positions démontrent que, pour le gouvernement, les services publics ne comptent pas!

*IPC : indice des prix à la consommation, qui reflète l'inflation.

À la table sectorielle (nos conditions de travail) :

Nous proposons 82 solutions à des problèmes concrets dans un cahier détaillé de 27 pages. La partie patronale ne semble même pas en avoir pris connaissance. Elle souhaite même nous retirer plusieurs acquis.

Pour retenir la main d'œuvre, elle s'attaque à nos aux congés, à l'assurance salaire, aux libérations syndicales et ouvre la porte à la sous-traitance.

Pour soi-disant favoriser la réussite des élèves, le gouvernement veut limiter les mouvements de personnel et jouer sur les périodes d'essai et d'adaptation.

Cerise sur le sundae : nos vis-à-vis souhaitent donner beaucoup plus de latitude aux employeurs et effectuer des reculs au niveau de nos droits

À ce stade-ci, nous sommes très préoccupés des intentions gouvernementales, qui semblent vouloir s'attaquer à tous les chapitres de la convention collective. Puisque le cahier demeure large et flou, le tout devra être précisé. À cet effet, des rencontres vont débuter en janvier afin d'échanger et de clarifier les intentions des parties. Nous vous tiendrons bien entendu au courant des développements.

Il va falloir se mobiliser et faire comprendre au gouvernement que sans le personnel de soutien, l'école prend le bord !

Liens pour en savoir plus :

[Résumé des offres patronales à la table centrale](#)

[Réaction du front commun aux offres de table centrale](#)

[Feuille des offres patronales à la table sectorielle](#)

[Réaction du comité de négociation à la table sectorielle](#)

[Vidéo de Stéphane Rostin-Magnin en réaction aux offres gouvernementales](#)

[Article de Stéphane Rostin-Magnin paru dans La Presse](#)

[Article de Stéphane Rostin-Magnin paru dans le Journal de Québec](#)

[Entrevue de Stéphane Rostin-Magnin sur les ondes de LCN](#)

